

# Formation conduite à tenir en cas d'incendie

## ✓ Objectif :

- Apprendre aux participants les différents moyens d'extinction
- Être capable de donner l'alerte et l'alarme
- Organiser et diriger l'évacuation du personnel public.
- Mettre en œuvre les premiers moyens de secours pour faire face à un début d'incendie.

## ✓ Public concerné :

- Personnel de l'établissement secteur industrie ou tertiaire.

## ✓ Durée du stage :

- 3 heures ou 4 heures

## ✓ Nombre de participants :

- 10 personnes maximum

## ✓ Programme du stage :

- Apporter les connaissances sur la sensibilisation du personnel sur les difficultés de réaliser une évacuation, ainsi que sur les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.
- Méthodologie à appliquer de l'alarme à l'arrivée de secours.

### Partie théorique :

- L'alarme, l'alerte
- Les consignes propres à l'établissement.
- « Guide ou serre files » / Evacuation du public Type J-U
- Combustion
- Triangle du feu
- Extincteurs et leurs agents
- RIA
- Classe de feu
- Les actions à mener pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers

### Partie pratique :

- Extinction dans une enceinte fermée de feux de solides, liquide, gaz **et / ou**
- Exercice d'évacuation avec le personnel concerné (pour les établissements le permettant).

## ✓ Méthodes et moyens pédagogiques

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique  
Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Boite à fumée
- Matériel à disposition sur place (drap, ...)
- Extincteurs appropriés
- « Camion feux » pour exercices sur feux réels

✓ **Pré requis** : Aucun

✓ **Tarif** : Sur devis

✓ **Modalités & délais d'accès**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur.
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

**Un livret de formation et une attestation de stage  
sont remis aux participants**